



MUNICIPALITÉ DE
Saint-Clet

COMMUNIQUÉ

LE MUNICI' *parle*

HÔTEL DE VILLE SAINT-CLET

4, rue du Moulin, Saint-Clet

Téléphone : 450 456-3363 | info@st-clet.com

www.st-clet.com

FÉVRIER 2024



CAMP DE JOUR 2024

Horaire

Le camp de jour sera offert
du lundi au vendredi de 6 h 45 à 17 h 45,
du 24 juin au 16 août 2024.

Tarification du camp de jour 2024

Tarifs hebdomadaires pour les résidents de Saint-Clet

| | |
|--------------------------|--------|
| 1 ^{er} enfant | 125 \$ |
| 2 ^{ième} enfant | 115 \$ |
| 3 ^{ième} enfant | 105 \$ |

• Aucuns frais additionnels pour activités spéciales ou frais de garde •

LE NOMBRE DE PLACES AU CAMP DE JOUR SERA LIMITÉ POUR
L'ÉDITION 2024.

INSCRIPTIONS REPORTÉES

Résidents de Saint-Clet 2 AU 12 AVRIL 2024

~~Du mercredi 13 mars au vendredi 22 mars 2024~~

Les formulaires d'inscription seront disponibles sur notre site Web et seront acceptés par courriel, à l'adresse loisirs@st-clet.com ou en personne à l'hôtel de ville.

Après les inscriptions et le traitement de votre dossier, une facture vous sera envoyée. Le paiement est possible seulement une fois la facture reçue.

La balance doit être acquittée AVANT LE 15 AVRIL 2024 SANS EXCEPTION.

Le paiement en ligne est possible via certaines institutions bancaires.
Paielements en personne à l'hôtel de ville en argent comptant, par chèque,
et par débit acceptés durant les heures de bureau :

Lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30
Vendredi de 9 h à 12 h 30

Mercredi le 20 mars, le bureau sera ouvert exceptionnellement de
18 h à 21 h pour les paiements et pour toutes questions et informations
concernant le camp de jour.

VIENS
T'AMUSER
CET ÉTÉ!



Demandes d'accompagnement pour les enfants résidents de Saint-Clet ayant des besoins particuliers

Une demande d'accompagnement est obligatoire pour les enfants vivant avec une limitation cognitive ou physique. Le programme d'accompagnement s'adresse aux enfants qui nécessitent un suivi particulier et qui ont de la difficulté à s'intégrer à un groupe ou suivre des consignes par exemple en raison d'un handicap physique, un diagnostic d'autisme, TDA ou d'hyperactivité.

Pour être admissible au programme d'accompagnement, l'enfant doit être capable de s'intégrer aux activités régulières du camp de jour et il doit être dans l'intérêt de l'enfant de fréquenter le camp de jour. Il est important de préciser qu'il ne s'agit ni d'un service spécialisé, ni d'un service de répit ou de gardiennage.

Les demandes d'accompagnement seront acceptées **jusqu'au 1^{er} mars 2024**. Le formulaire est disponible sur notre site Web.

La Municipalité se réserve le droit de refuser une inscription au camp de jour en raison d'un manque de ressources d'accompagnateurs de camp de jour.

